

# Accompagner la définition partagée de l'aménagement d'une cour naturelle, végétalisée, oasis...



Credit photo : CAUE 75

## Pourquoi ?

Les enfants passent en moyenne 2 heures par jour dans la cour de récréation, plus encore pour ceux qui restent à l'étude ou aux temps périscolaires. Ce temps représente près d'un tiers du temps passé à l'école. L'espace de la cour est donc primordial dans l'apprentissage des enfants. Elle doit permettre le jeu, les échanges, la détente, le partage, l'apprentissage et le développement.

Pourtant, majoritairement, cet espace bitumé est peu varié et répond peu à ces besoins. A l'heure de la lutte et de l'adaptation au dérèglement climatique, il ne permet, en outre, ni l'infiltration des eaux pluviales, ni l'accueil de la biodiversité et se transforme en îlots de chaleur lors des épisodes de fortes températures.

L'aménagement des cours d'école vers des cours en transition (naturelle, végétalisée, oasis...) veut pouvoir répondre aux enjeux d'apprentissage et de bien-être des enfants en leur proposant des espaces vertueux pour l'environnement.



Credit photo : Reporterre- Quentin Vernault

\* Action réalisée dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement Pays de la Loire, avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé (ARS)



Credit photo : CAUE 75

## Comment ?\*

Notre méthode vise à former et à impliquer tous les usagers de la cour d'école (élèves, enseignants, animateurs, agents d'entretien, directeur, responsables des activités périscolaires, élus, services techniques, parents...). Ces usagers sont tous concernés à des échelons différents par le (ré)aménagement de la cour. Les associer à la réflexion enrichit les échanges, démine d'éventuels conflits et assure une cohérence de projet. La diversité et le nombre des acteurs impliqués seront dépendants des contextes locaux.

Dans l'impératif inhérent au sujet d'associer la dimension psycho-sociale à la dimension environnementale, le programme recourt aux compétences de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) Pays de la Loire.

L'accompagnement prévoit d'outiller l'équipe pédagogique pour qu'elle puisse mener de façon simple et efficace la sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux d'une cour d'école et la co-construction avec les élèves.

Le travail mené aboutit à la définition collective du cadre et fixe les grandes lignes des futures réalisations. Il se déroule dans un idéal sur une période d'environ trois mois. La page suivante présente de manière synoptique la méthode appliquée et la répartition des rôles entre l'ensemble des parties prenantes.

# Plan d'action : mobilisation des acteurs pour la définition partagée de l'aménagement d'une cour végétalisée



## Les conditions d'une bonne réalisation

- La collaboration du binôme maître d'ouvrage et de la direction de l'établissement (si personne distincte)
- L'engagement de l'équipe éducative
- Un temps de travail suffisant affecté aux élèves impliqués
- Une ambition de réalisation adaptée aux moyens et planifiable si nécessaire sur plusieurs années
- Le respect sur toute la démarche des principes de l'aménagement d'une cour oasis, fixés en amont

## Les engagements du maître d'ouvrage

- Veiller au respect des conditions sus-citées
- Participation financière à hauteur de 3500 euros



Credit photo : CAUE 75

## Qui est le CPIE Mayenne Bas-Maine ?

L'association ID Environnement créée en 2008 et labellisée CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour L'Environnement) en 2013 est une association agréée de protection de l'environnement et éducation nationale. Son siège est basée à Mayenne.

Spécialiste de la concertation et animateur du dialogue territorial, le CPIE accompagne les pouvoirs publics, les acteurs socio-économiques et les citoyens sur de nombreuses thématiques : eau, biodiversité, bocage, espaces verts, transition écologique, santé et environnement..

Forte de ses adhérents bénévoles et de son équipe salariée professionnelle, elle aide le territoire mayennais à une meilleure prise en compte de l'environnement.

contact@cpie-mayenne.org  
02 43 03 79 62  
www.cpie-mayenne.org

